



**CONSEIL
MUNICIPAL**

27 avril 2017

COMPTE RENDU

Régulièrement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le jeudi 27 avril 2017, à 18h30 à l'Hôtel de Ville – salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Christian CHASSON**.

Sont présents :

- Christian CHASSON
- Josette GAILLARDET
- Brigitte RAMBIER
- Jean-Marie CHAUVET
- Jean-Marie ROCHE
- François CHEILAN
- Marie-José BOUVET
- Marie-José DUCHEMANN
- Alain JOUBERT
- Jean-Luc VIVALDI
- Marielle VIDAL
- Patrick GABET
- Marlène AUGIER
- Nathalie GIRARD
- Sandra LUCZAK
- Gilles MOURGUES
- Jacques ROUSSET
- Caroline MEYER
- Myriam MENICHINI BERTO
- Christian ONTIVEROS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Alain MOREL a donné pouvoir à François CHEILAN
- Claude DAGAN a donné pouvoir à Christian CHASSON
- Daniel TANGHERONI a donné pouvoir à Josette GAILLARDET
- Caroline BRIET SCHIMBERG a donné pouvoir à Marie-José BOUVET
- Audrey ROMAN a donné pouvoir à Jean-Marie CHAUVET
- Laurent RUMEAU a donné pouvoir à Jacques ROUSSET

Absent excusé :

- Gérard MENICHINI

Secrétaire de séance : Jean-Luc VIVALDI

Assiste également à la réunion :

Elisabeth SALLEY, Directrice Générale des Services (DGS)

1. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du **13 avril 2017** est soumis à l'approbation du Conseil.

Monsieur le Maire fait lecture d'une précision d'Alain MOREL qui n'était pas présent lors de la dernière séance ; Nathalie GIRARD ne souhaite pas que cela soit ajouté au compte rendu du 13 avril puisque cela n'a pas été dit durant la séance. Monsieur le Maire accède à cette demande.

Au point 8 sur les indemnités des Elus, Sandra LUCZAK demande que soit corrigé :

« Compte tenu du contexte et de la nécessité d'augmenter les taxes / finances, Sandra LUCZAK se dit choquée... »

VOTE	Pour : 26	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

2. Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire portera à la connaissance des Conseillers municipaux les décisions qu'il a prises depuis la séance du 13 avril 2017, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil municipal N°110-2015 du 2 décembre 2015, portant délégation de pouvoirs au Maire, à savoir :

N°	Date	Objet
22-2017	13/04/2017	Contrat de prestation de service – ABAIPRO SARL – Traitement antiparasites – Année 2017 – Contrat de 1 an renouvelable ne pouvant excéder 3 ans – Montant de 1 970 € HT
23-2017	13/04/2017	Contrat de prestation de service – M.R. Events – Animation musicale Peña Los Sombreros – Mercredi 26 juillet 2017 – Montant de 1 000 euros TTC
24-2017	13/04/2017	Contrat de prestation de service – Association des Fouetteurs de Saint-Rémy de Provence – Participation au défilé provençal – Samedi 22 juillet 2017 – Montant de 170 € TTC

3. Ressources Humaines – Convention cadre de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour les formations hors catalogue – Année 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que les collectivités territoriales versent une cotisation au CNFPT, organisme chargé d'organiser les formations du personnel.

Les collectivités peuvent demander au CNFPT des prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation par l'intermédiaire d'une convention cadre. Cette dernière permet de fixer les règles relatives à la conception, aux modalités de la mise en œuvre et à l'éventuel financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation versée. La convention cadre est le document indispensable et préalable pour permettre aux agents de suivre ces formations. Elle n'engage pas la collectivité mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

Ces prestations peuvent notamment revêtir des formes diverses :

- Actions de formations spécifiques dites «intra»,
- Actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents,
- Participation des agents sur des dispositifs non financés par la cotisation,
- Participation des personnels non cotisants au CNFPT,
- Formation obligatoire de la filière police municipale y compris les formations à l'armement.

Afin de permettre aux agents de suivre ces formations payantes, si cela est jugé utile en cours d'année, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention cadre annuelle, ci-jointe.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention et les conditions de tarification des actions de formation payantes qui y sont annexées,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** les termes de la convention cadre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ci-annexée,

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE

Pour : 26

Contre :

Abstention :

4. Elections – Tirage au sort liste préparatoire des jurés d'assises 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la circulaire préfectorale en date du 9 mars 2017 portant dispositions relatives au Jury d'Assises et établissement de la liste préparatoire, le conseil doit procéder au tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort et inscrites sur la liste électorale. Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (4 personnes pour Cabannes) soit 12 au total.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles 254 et suivants ;

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiant les articles 256 et suivants du Code de Procédure Pénale ;

Vu la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité ;

Vu la loi n°2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ;

Vu le décret n°2015-1851 du 29 décembre 2015 authentifiant les chiffres des populations de métropole et, notamment son article 2 arrêtant les chiffres de la population municipale et de la population des communes, des cantons et des arrondissements aux valeurs figurant dans les tableaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2015 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants ;

Vu la circulaire préfectorale en date du 9 mars 2017 portant dispositions relatives au Jury d'Assises et établissement de la liste préparatoire dans le délai de rigueur du 15 juillet 2017 ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de **PROCÉDER** au tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans (né à partir de 1995 inclus) au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort et inscrites sur la liste électorale désignant un nombre de personne triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (4 pour Cabannes) soit 12 au total,

Article 2 : d'**INDIQUER** qu'après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune de Cabannes est la suivante :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Code Postal	Ville
GHIRARDI	Marie	04/04/1950	5 Rue de l'Horloge	13 440	CABANNES
VILLAESCUSA	Aurélie	09/08/1992	Chemin de l'Anelier	13 440	CABANNES
AYAD	Malika	07/03/1958	8 Place du 8 mai 1945	13 440	CABANNES
VASSEUR	Chantal	14/08/1949	5 Rue des Pommiers	13 440	CABANNES
LANAIA	Jean-Claude	19/01/1963	5 Rue des Acacias	13 440	CABANNES
MACIOCI	Fernand	03/09/1928	6 Chemin du Barrié	13 440	CABANNES
BOREUX	Claire	29/05/1973	Le Clos Debel 663 Route de Noves	13 440	CABANNES
KRASTEFF	Karine	06/07/1970	Mas Louis Route de Noves	13 440	CABANNES

MESSAOUDI	Samir	28/05/1972	Chemin des Courses 23 Lotissement St Roch	13 440	CABANNES
PANZA	Stéphane	17/03/1969	20 Lotissement le Hameau des Lavandes	13 440	CABANNES
UHL	Claude	28/07/1954	Chemin du Devens	13 440	CABANNES
MOTAOUAKKYL	Ahde	29/05/1987	18 Lotissement le Hameau des Lavandes	13 440	CABANNES

VOTE	Pour : 26	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

5. Travaux – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Demande de subvention pour travaux d'accessibilité 2017

Rapporteur : Josette GAILLARDET

Par délibération n°86-2015 du 23 septembre 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'approbation de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) sur deux périodes de 3 ans concernant les Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public (ERP/IOP) et s'est engagé à mettre en œuvre cet agenda.

Lors de sa Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Personnes Handicapées en date du 17 novembre 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône a émis un avis favorable concernant cet Agenda D'Accessibilité Programmée à réaliser sur une période de 6 ans, soit 2 périodes triennales.

Il convient désormais de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dont l'éligibilité à ce dispositif porte sur la seule deuxième année de la première période triennale.

Nathalie GIRARD demande si la mise aux normes de l'accessibilité n'est pas déjà comprise dans le projet de réhabilitation de la crèche, la DGS explique que les travaux seront réalisés lors de l'opération de rénovation et que la subvention ci-dessous demandée participera au financement si elle est obtenue.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le programme de travaux d'accessibilité des ERP et IOP, tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES H.T.		SUBVENTIONS	
TRAVAUX ACCESSIBILITE DES ERP/IOP		Etat (DETR 2016 obtenue) 35% des seuls travaux Année 2 (2017)	27 433 €
Travaux Année 2 (2017) Ecole Maternelle, Ecole Primaire, Restaurant Scolaire et Périscolaire, Crèche, Centre de Loisirs	78 380 €	Département 40% travaux Année 2 (2017)	31 352 €
Frais d'études Travaux Année 2 (2017)	7 838 €	Département 80% sur les études Année 2 (2017)	6 270 €
		Autofinancement	21 163 €
TOTAL H.T.	86 218 €	TOTAL H.T.	86 218 €

Article 2 : de **SOLLICITER** du Conseil départemental une subvention pour la réalisation de ces projets au titre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux Personnes à Mobilité Réduite,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE	Pour : 26	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

6. **Travaux - Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Demande de subvention pour aménagement intérieur de la Mairie**

Rapporteur : François CHEILAN

Il est proposé au Conseil de procéder à une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide financière aux travaux de proximité 2017, afin d'aménager l' « open space » du premier étage de la Mairie en installant des parois séparatives et des isolations phoniques notamment aux portes, ce qui permettrait d'optimiser les conditions de travail des agents.

Nathalie GIRARD rappelle qu'elle avait prévenu lors de la présentation du projet que l'open space ne permet pas des conditions de travail adaptées.

Monsieur le Maire précise que les casiers du courrier des Elus étaient installés au 2^{ème} étage de la Mairie, les casiers sont désormais au rez-de-chaussée.

Jacques répond que l'accès n'en est pas facile en dehors des heures de bureau et demande à ce que le courrier soit envoyé ; Monsieur le Maire accède à cette demande.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau prévisionnel de financement de l'aménagement « open space » du 1^{er} étage de la Mairie, tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES H.T.		SUBVENTION	
Fourniture et installation de cloisons séparatives et de blocs portes	8 132 €	Département 70%	5 692 €
		Autofinancement	2 440 €
TOTAL H.T.	8 132 €	TOTAL	8 132 €

Article 2 : de **SOLLICITER** du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de ces projets au titre d'aide financière aux travaux de proximité,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE	Pour : 26	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

7. **Culture – DRAC et CDI3 - Demande de subvention pour aménagement médiathèque**

Rapporteur : Marie-José BOUVET

L'implantation du projet de médiathèque au Pôle Intergénérationnel nécessite l'acquisition et l'installation de mobiliers, de matériels informatiques et de logiciels dédiés afin de permettre la mise en œuvre du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. Dans ce même cadre, le Conseil

Départementale propose une aide financière aux collectivités pour l'aménagement des bibliothèques normatives.

Il convient de solliciter la DRAC et le CD13 afin d'acquérir et d'installer les mobiliers, les matériels informatiques et de logiciels dédiés.

Caroline MEYER demande si les médias numériques sont prévus ; la DGS répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR : MCCE1616666C du Ministère de la Culture et de la Communication relative au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment son dispositif d'aide à l'aménagement des bibliothèques normatives,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque de Cabannes annexé à la présente délibération,

Article 2 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le programme d'acquisition et d'installation de mobiliers, de matériels informatiques et de logiciels dédiés et son plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES H.T. en €		SUBVENTIONS en €	
Equipement Mobiliers	40 214.34	DRAC (35%)	23 392.89
Equipement Informatique Logiciel Matériel	26 622.50	Département (45%)	30 076.58
		Autofinancement	13 367.37
TOTAL H.T.	66 836.84	TOTAL	66 836.84

Article 3 : de **SOLLICITER** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention pour la réalisation de ce projet,

Article 4 : de **SOLLICITER** du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de ce projet,

Article 5 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y afférent.

VOTE	Pour : 26	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

8. Sécurité – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Demande de subvention pour radars pédagogiques

Rapporteur : Jean-Marie CHAUVET

Afin de sensibiliser la population à la sécurité routière et de sécuriser les axes de circulation sur le territoire communal, il est proposé au Conseil de procéder à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide financière aux travaux de sécurité routière 2017, pour l'installation de 2 radars pédagogiques (1 fixe et 1 mobile) pour un montant estimatif de 4 700 euros HT.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau de financement prévisionnel, tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES H.T.		SUBVENTION	
TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE		Département (80%)	3 760,00 €
2 Radars pédagogiques (1 fixe et 1 mobile)	4 700,00 €		
TOTAL H.T.	4 700,00 €	TOTAL H.T.	4 700,00 €

Article 2 : de **SOLLICITER** du Conseil départemental une subvention pour cette installation de radars pédagogiques au titre de l'aide financière aux travaux de sécurité routière,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE	Pour : 26	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

9. Vie Communale

Monsieur le Maire informe que l'accès à l'emprise de l'ancienne salle des fêtes sera fermé compte tenu des difficultés rencontrées par les résidents de la Grand'Rue ; notamment du fait des jeunes qui s'y rejoignent en soirée et dans la nuit. Le chantier de logements sociaux réalisé par Grand Delta devrait commencer dans les prochains mois.

Monsieur le Maire informe de la vente d'un terrain agricole avec occupation illégale de résidents sans autorisation d'urbanisme ; il souhaite connaître la position des Elus sur la possibilité d'une acquisition communale. La SAFER a enquêté auprès des agriculteurs. Pascal Vouland est intéressé pour exploiter mais pas pour acheter.

Jacques ROUSSET ne donnera pas d'avis ce soir, il comprend cette demande, mais on créerait un précédent sur l'attitude qu'il faudrait adopter sur d'autres lieux ; il faudrait que l'Etat prenne ses responsabilités sur les diverses infractions et risques pour ces résidents et trouve des solutions pour les reloger.

Monsieur le Maire précise que d'autres communes comme Noves procèdent comme cela pour maintenir les terrains en surface agricole ; il précise également que Monsieur VOULAND n'a pu déposer plainte pour empiètement sur ces terres car la gendarmerie a répondu ne pas être compétente. Jacques ROUSSET suggère que Monsieur VOULAND en informe le Procureur de la République.

10. Vie Communautaire

11. Questions diverses

Ressources Humaines – Tirage au sort des Emplois d'été jeunes